

# Nos sauvetages d'animaux



Une opération de sauvetage d'animaux dans l'Allier

## Une mission essentielle

Pour que des animaux de ferme  
ne crèvent pas comme des bêtes

# L'OABA et les sauvetages : une mission essentielle

Lorsque l'OABA était fondée en 1961, elle intervenait surtout dans les abattoirs. Mais elle a su, au fil du temps, répondre à d'autres détresses, notamment à celles des **animaux d'élevage maltraités ou abandonnés**. Dès l'année 1993, avec les premiers sauvetages, le "**troupeau du bonheur**" est créé.



Les sauvetages d'animaux de l'OABA en chiffres :

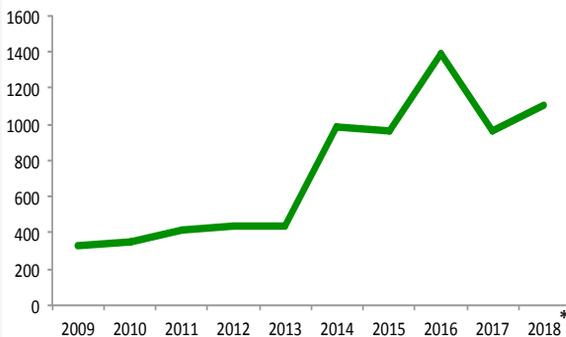
- ➔ **7000 animaux** pris en charge sur **10 ans**
- ➔ **62 % des dépenses en 2017**, soit le **premier poste**
- ➔ **30 fermes partenaires** réparties en France

Une mission qui ne fait que se renforcer tant la condition de certains éleveurs devient difficile. Aujourd'hui, **les sauvetages de troupeaux en difficulté constituent la principale activité de l'OABA**.

Des milliers d'animaux (bovins, ovins, caprins et équidés) à qui souffrance et longue agonie ont été évitées.



## Animaux pris en charge par l'OABA



\* Sur les 8 premiers mois de 2018



# Pourquoi le retrait d'animaux ?

Généralement, les retraits se justifient soit par une situation d'urgence caractérisée, soit par la répétition de nombreuses non-conformités constatées par les services vétérinaires.

**Les animaux ne peuvent plus rester dans leur ferme car ils sont en danger** du fait de leur délaissement : abandon de soins, absence de nourriture et d'abreuvement.



Le plus souvent, l'OABA intervient à la demande des services vétérinaires (DDPP).

**Il n'existe pas de "fourrière pour animaux de rente"** administrée ou financée par l'Etat ou les collectivités territoriales.

Lorsqu'il devient nécessaire de retirer des animaux, les services vétérinaires doivent faire appel à des associations de protection animale.

**L'OABA est l'une des rares associations à agir au niveau national** pour la prise en charge des animaux d'élevage.

➔ **30 procédures judiciaires** en moyenne par an contre les auteurs de maltraitance animale.



# Un cadre juridique précis



**Aucun retrait d'animaux ne peut être effectué sans une décision administrative ou judiciaire de placement.**

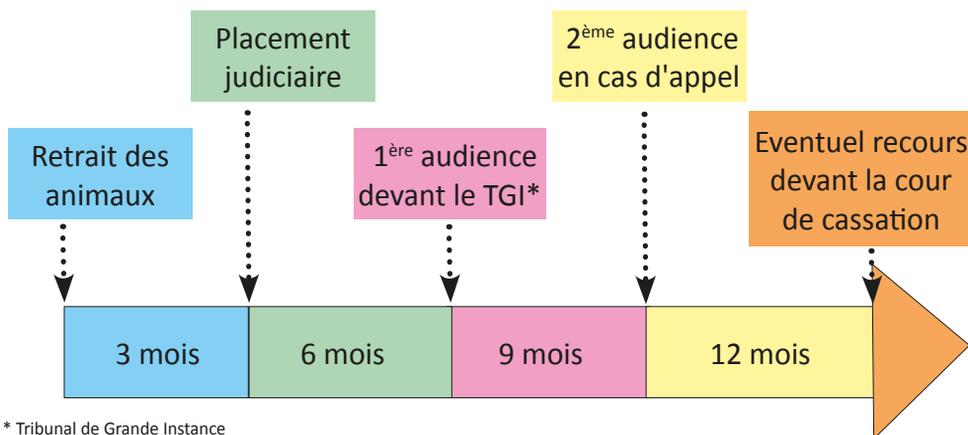
Sans l'aval des services de la DDPP et du Procureur de la République, l'OABA ne peut intervenir.



Les animaux retirés sont confiés à l'OABA à titre conservatoire, le temps de la procédure judiciaire. L'éleveur reste donc, durant cette phase, propriétaire des animaux, l'OABA en est le gardien.

Ce n'est que par **une décision de justice que les animaux confiés à l'OABA pourront définitivement lui appartenir** si le tribunal ordonne la confiscation.

**Le parcours judiciaire peut être très long :**



\* Tribunal de Grande Instance



# Comment s'effectue un sauvetage ?

Comment débute un retrait ?

Les services vétérinaires sollicitent notre assistance. Puis le Parquet est saisi pour prendre une décision judiciaire de placement.

Et que fait ensuite l'OABA ?

Des prestataires sont contactés : transporteur, vétérinaire, berger et son chien, fournisseurs de matériel...

Qui accompagne l'OABA ?

Les services de l'État et souvent les forces de l'ordre accompagnent l'OABA et les prestataires.

La souffrance animale est souvent associée à la détresse humaine, un acte extrême n'est pas à écarter.

Où vont les animaux récupérés ? Qui les prend en charge ?

Ils sont accueillis dans des fermes conventionnées par l'OABA pour y recevoir les soins vétérinaires et leur régularisation administrative (identification, vaccination).

L'OABA prend en charge ces frais et assure le bien-être des animaux.





Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

10, place Léon Blum 75011 Paris  
Tél. 01 43 79 46 46 - Fax. 01 43 79 64 15  
[www.oaba.fr](http://www.oaba.fr) - [contact@oaba.fr](mailto:contact@oaba.fr)

## Bulletin de soutien ponctuel

**J'apporte mon soutien et fais un don de :**

30 €  50 €  100 €  Autre : ..... €

66% de votre don sont déductibles de vos impôts,  
dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €

- Par chèque à l'ordre de l'OABA
- Par virement bancaire au compte (IBAN) : FR76 1027 8061 2000 0202 3640 120
- Par carte bancaire directement sur le site de l'OABA : [www.oaba.fr](http://www.oaba.fr)

Pour recevoir la newsletter bimensuelle de l'OABA, voici mon adresse électronique :

.....@.....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

**Merci pour l'aide que vous apportez à nos actions de protection des animaux**



## Témoignages (extraits)

 *Mon frère, petit producteur laitier, a connu des situations difficiles en 2014. Il pensait au suicide. Ses animaux auraient pu se retrouver à l'OABA. C'est le contraire qui s'est passé. Début 2015, l'OABA lui a confié un troupeau de chèvres sauvées par l'association, auxquelles il s'est attaché. La reconnaissance de son travail, c'est mieux que des aides. Il a retrouvé la fierté de son métier. L'OABA ne sauve pas que des animaux, elle sauve aussi des hommes. C'est pour cela qu'il faut soutenir l'OABA en lui donnant les moyens d'agir.*

**Un éleveur**

 *Mes services ont fait appel à plusieurs reprises à l'OABA pour des retraits d'animaux. La réponse a toujours été positive et efficace lorsqu'il a fallu agir en extrême urgence, pour des animaux en danger de mort s'ils restaient dans leurs élevages. A chaque retrait, les personnes qui sont intervenues sur site ont agi avec un très grand professionnalisme, dans des conditions souvent difficiles. Elles ont toujours fait preuve de la plus grande humanité. Dans certains cas, ils ont eu affaire à des personnes fragilisées psychologiquement. C'est ainsi que je n'hésite pas à écrire qu'au-delà de certains sauvetages d'animaux, ce sont aussi parfois des sauvetages humains qui ont été réalisés.*

**Docteur Thomas Clément, directeur DDCSPP de la Haute-Saône**

 *Le professionnalisme et l'humanité dont ont fait preuve les bénévoles de l'OABA dans le traitement de situation délicate m'ont été rapportés. Mes plus vifs remerciements pour la qualité de l'intervention de l'équipe aux côtés de mes services, de la gendarmerie et des représentants de la commune. Je mesure pleinement l'investissement de l'OABA en matière de protection animale et salue le dévouement des bénévoles au service de cette cause à laquelle je suis moi-même très attachée.*

**Madame Christine WILS-MOREL, préfète de la Lozère (avril 2018)**

 *Transporteur d'animaux, je suis souvent sollicité par l'OABA pour récupérer des animaux abandonnés ou maltraités. C'est toujours dramatique et douloureux de voir l'état lamentable des animaux et la situation désastreuse de leur propriétaire. Grâce à l'OABA et aux services de l'Etat, on peut ainsi mettre fin à ces souffrances. La satisfaction, après ces enlèvements, est de voir les animaux reprendre des forces grâce aux bons soins des éleveurs des fermes d'accueil où ils trouvent de la bonne herbe, du foin et de l'eau potable. Souhaitons que l'OABA puisse continuer longtemps pour sauver ces animaux.*

**Max Josserand, transporteur**



# Une lourde charge financière

**L'accueil des animaux, les soins vétérinaires et les frais d'hébergement sont supportés par l'OABA**, sachant que l'association ne bénéficie d'aucune subvention. Les ressources de l'OABA ne reposent que sur la générosité publique (dons des particuliers).

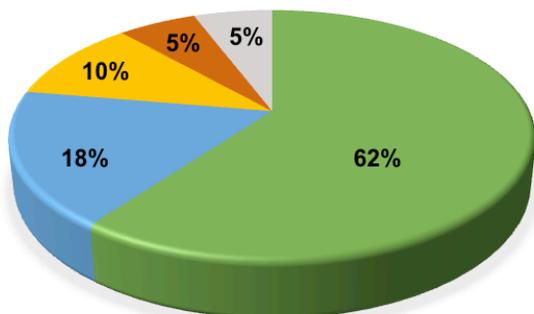
La loi permet de récupérer auprès des propriétaires maltraitants les dépenses engagées par l'OABA pendant la période de garde. Mais leur situation financière permet rarement d'obtenir le règlement des sommes dues.

Une charge d'autant plus lourde que les délais de jugement sont longs, entre un et deux ans, sans compter les appels et pourvois en cassation qui génèrent de très lourds frais d'avocats.

Ainsi, presque les 2/3 du budget de l'OABA sont consacrés à cette mission, une somme qui augmente chaque année. **Un budget qui nous permet de garder certains animaux au sein du Troupeau du bonheur** mais pas tous, sous peine de ne plus pouvoir financer nos actions et assurer le sauvetage d'autres animaux en souffrance.

**L'essentiel pour l'OABA, c'est que les animaux soient retirés de leur enfer et ne meurent pas de faim, de soif ou d'absence de soins.**

**Nos dépenses (2017)**



Procédures et sauvetages : 62 %  
Salaires administration : 18 %  
Cotisations sociales : 10 %  
Charges diverses : 5 %  
Communication : 5 %



# Comment nous aider ?

Votre aide est indispensable pour nous permettre d'agir sur le terrain, pour éviter que des animaux ne meurent par manque de soins ou par maltraitance.

## Une opération de sauvetage :

- Le transport : 2 500 €
- Le matériel : 600 €
- Le personnel : 600 €

**Total : 3 700 €**

(Moyenne selon les interventions en 2018)

## Une procédure en justice :

- Honoraires d'avocat : 1 700 €
- Frais de représentation : 200 €
- Huissiers : 300 €

**Total : 2 200 €**

(Estimation selon les procédures en 2018)

## Troupeau du bonheur :

	Bovin	Ovin	Cheval
- Vétérinaire :	100 €	50 €	200 €
- Hébergement :	900 €	190 €	1600 €
<b>Total sur un an :</b>	<b>1000 €</b>	<b>240 €</b>	<b>1800 €</b>
<b>Coût par mois :</b>	<b>83 €</b>	<b>20 €</b>	<b>150 €</b>

## ➔ FAIRE UN DON PONCTUEL

**20 €**

Après déduction fiscale 6,80 €

**1 mois** d'hébergement et soins pour un **mouton**

**150 €**

Après déduction fiscale 51 €

**1 mois** d'hébergement et soins pour un **cheval**

**250 €**

Après déduction fiscale 85 €

**3 mois** d'hébergement et soins pour un **bovin**

## ➔ FAIRE UN DON RÉGULIER (prélèvement mensuel)

**80 € / mois**

Après déduction fiscale 27,20 € / mois

**1 an** d'hébergement pour un **bovin**

**150 € / mois**

Après déduction fiscale 51 € / mois

**1 an** d'hébergement pour un **cheval**

## ➔ DONATION, LEGS, ASSURANCE-VIE

L'OABA reconnue d'utilité publique est exonérée des droits de succession

Ecrivez-nous pour recevoir plus de renseignements.

**OABA - Service donateurs • 10, place Léon Blum - 75011 Paris**  
**contact@oaba.fr**